

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DE L'IFAS DU CHDB

Ref DM/CR – 1^{er} octobre 2021

Monsieur Mathieu ROCHER,
Directeur – Chef d'établissement du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller,
du Centre hospitalier de Haguenau,
du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter

- VU le Code de la Santé publique et notamment son article L. 6143-7 et ses articles D. 6143-33 à D. 6143-35 ;
- VU l'arrêté de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 18 juin 2019 nommant Monsieur Mathieu ROCHER en qualité de Directeur – Chef d'établissement du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, avec effet au 1^{er} juillet 2019 ;
- VU l'arrêté de Mme la Directrice du Centre National de Gestion en date du 18 juin 2019 nommant Madame Patricia KRILL, en qualité de Directrice des Soins, Coordinatrice Générale des Activités de Soins Infirmiers au Centre Hospitalier de Haguenau, au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller et au Centre Hospitalier intercommunal de la Lauter à Wissembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2019 ;
- VU la convention de direction commune conclue le 22 mars 2019 entre le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, le Centre Hospitalier de Haguenau et le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter ;
- VU l'arrêté ARS n°2016-1651 du 1^{er} juillet 2016 fixant le périmètre du GHT 10 ;
- VU l'arrêté ARS n°2016-2148 du 1^{er} septembre 2016 approuvant la convention constitutive du GHT 10 (renommé GHT « Basse Alsace - Sud Moselle ») ;
- CONSIDERANT l'organigramme de la Direction Commune au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, au Centre Hospitalier de Haguenau, au Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter au 1^{er} octobre 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Madame Patricia KRILL, en qualité de Directrice de l'Institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier départemental de Bischwiller, au nom du Directeur, toutes les décisions relevant des affaires courantes gérées par la directrice de l'institut de formation des aides-soignants à l'exclusion de tous les documents financiers et budgétaires. Sont exclus de la délégation les demandes d'augmentation ou de réduction de capacité de l'institut de formation des aides-soignants.

ARTICLE 2 : Ces délégations sont assorties de l'obligation :

- de veiller à ce que toutes décisions ou correspondances emportant conséquences pour le fonctionnement des établissements, soient établies dans le respect de la politique et stratégie définies par le Directeur ;
- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement.

ARTICLE 3 : Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles devront être précédées de la mention :

- "Pour le Directeur et par délégation", pour le CHDB

suivie des fonctions du signataire. Le nom et le prénom du signataire devront suivre la signature manuscrite.

ARTICLE 4 : La présente délégation de signature est communiquée, en application de l'article D. 6143-35, notifiée aux intéressés, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichée sur les tableaux d'affichage du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter. Elle est communiquée aux Conseils de Surveillance respectifs et transmise sans délai aux comptables assignataires des dits établissements.

ARTICLE 5 : La présente délégation se substitue aux précédentes délégations de signature, à compter du 1^{er} octobre 2021.

ARTICLE 6 : Les signatures des titulaires des délégations visées par la présente figurent ci-après :

La Délégate,

Patricia KRILL

Directrice des Soins du CHDB,

Coordonnatrice Générale des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques

Le Directeur
Chef d'établissements,

Mathieu ROCHER

DESTINATAIRES :

- *Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance*
- *Messieurs les Comptables assignataires*
- *Les intéressés*
- *Les services financiers du CHDB, du CHH et du CHIL*
- *Secrétariat de Direction du CHDB*
- *Secrétariat Général du CHH*
- *Secrétariat de Direction du CHIL*
- *Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin*
- *Publication sur le tableau d'affichage du CHH, CHIL et CHDB*